

DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME  
(CNDHCI) RELATIVE AUX OPERATIONS DE DEGUERPISSEMENT

Le 27 mars 2018, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) a été saisie relativement au déguerpissement, le 07 mars dernier, des populations riveraines de la forêt classée de Mopri (Tiassalé), réparties dans quarante-cinq (45) villages et campements.

Au cours de cette opération, des biens privés et sociocommunitaires dont **neuf (09) écoles et un centre de santé, ont été incendiés ou détruits**. Les victimes vulnérables se sont réfugiées dans les villages environnants, occasionnant ainsi un surpeuplement, la flambée du loyer dans ces localités et l'abandon précoce de la scolarité de leurs enfants.

Le mardi 08 Mai 2018, des habitants de la cité Bel-Air à Cocody Danga (Abidjan), ont été déguerpis dans le cadre d'une opération menée par la Société Ivoirienne de Gestion Immobilière (SICOGI), en exécution d'une décision de la Cour Suprême, l'arrêt N°003/18 rendu à son audience du 4 janvier 2018.

La CNDHCI, sans remettre en cause les décisions judiciaires et administratives des autorités publiques, observe cependant que ces déguerpissements surviennent non seulement en pleine année scolaire mais aussi en cette saison des pluies. Elle relève que cette situation est de nature à affecter les conditions de vie des individus concernés, occasionnant ainsi une atteinte aux droits des personnes : *famille sans logis, perturbation voire interruption de la scolarité des enfants, ...*

La CNDHCI rappelle que les opérations de déguerpissement doivent tenir compte de certains droits fondamentaux notamment, le droit à l'éducation, à la santé et à un logement décent. Ces opérations doivent en toutes circonstances préserver la dignité humaine des populations visées.

La CNDHCI invite par conséquent le Gouvernement à prendre toutes les mesures d'accompagnement sociales et humanitaires nécessaires en faveur de ces populations en veillant à leur relocalisation dans un espace viable.

La CNDHCI, tout en invitant les populations déguerpies à la négociation avec toutes les autorités, reste activement saisie.

Fait à Abidjan, le 14 mai 2018

La Présidente



*Namizata SANGARE*